# L'ENTRE-DEUX-GUERRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE (1919-1939)

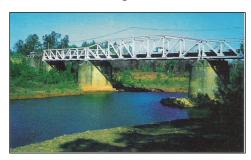
## Étude de documents

## I – La crise des années 1930

L'entre-deux-guerres en Nouvelle-Calédonie est marqué par les effets de la crise d'après-guerre puis par la crise économique mondiale qui freine les réalisations du plan du gouverneur Guyon : la grande ambition de Guyon est un vaste programme de grands travaux d'équipements routiers et portuaires s'étalant sur 20 ans.

Avec les effets de la crise mondiale, certains Calédoniens connaissent une grande misère. Le café ne se vend plus, la protection sociale est insuffisante et la politique de grands travaux de Guyon ne parvient pas à résorber le chômage. Les premières mesures du Front populaire sont appliquées en Nouvelle-Calédonie dès 1937 (semaine de 40 heures de travail et deux semaines de congés payés).

## Document 1 - Le pont de La Tontouta



Il fut réalisé grâce à l'emploi d'une charpente métallique réquisitionnée en Allemagne par la France, au titre des réparations de guerre.

- Quelle est la volonté du gouverneur Guyon avec la réalisation du pont de la Tontouta?

## <u>Document 2</u> - L'agriculture néo-calédonienne face à la crise des années 1930

#### La situation économique de la colonie.

L'AGRICULTURE

La Nouvelle-Calédonie est dans une situation économique difficile, d'aucuns prononcent le mot crise, certains même se laissent aller à un véritable défaitisme...

L'agriculture, la seconde mamelle de l'activité économique calédonienne, est dans une situation délicate. Les produits d'exportation subissent une baisse de prix mondiale qui a des répercussions en Nouvelle-Calédonie (...).

Nos planteurs de caféiers, devant la spéculation brésilienne, sont en droit de demander un relèvement de 450 francs des droits de douane actuels aux 100 kgs de café importés de l'étranger. Pour le coton, c'est autre chose. Il y a crise grave, très grave.

Mais comme j'estime que l'agriculture d'une colonie doit être prospère au maximum, j'adresse à qui de droit, conseillers généraux, gouverneur, ministre, cette supplique :

Considérez le grand abandon technique dans lequel sont les colons de la Nouvelle-Calédonie. Agissez pour qu'en France leurs produits soient traités comme des produits français et protégés comme eux contre la concurrence étrangère mieux outillée en capitaux et en personnel technique.

Charles Desmazures

- 1°- Citez les deux produits d'exportation de l'agriculture néocalédonienne et les problèmes qu'ils rencontrent.
- 2°- Quelles sont les deux mesures protectionnistes réclamées par les agriculteurs néo-calédoniens ?

### Document 3 - Le nickel en Nouvelle-Calédonie face à la crise des années 1930

#### Monsieur le Ministre des colonies,

Nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, d'attirer votre attention sur les conséquences graves que pourrait entraîner, dans les circonstances présentes, une augmentation des charges fiscales pour notre industrie qui représente un des soutiens les plus importants de la Nouvelle-Calédonie (...).

La crise générale de l'industrie métallurgique venant se superposer à celle du nickel en particulier, la consommation de ce métal pendant l'année 1932 ne représente plus sur le marché européen que 50 % environ de ce qu'elle atteignait en 1928/1929.

La crise grave supportée par l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie, a donné lieu à un redressement qui a nécessité des mesures énergiques, telles que la fermeture des usines calédoniennes de THIO et de YATÉ, et le seul maintien en activité de celle de DONIAMBO (...).

Aussi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons de bien vouloir suspendre toutes approbations des augmentations de taxes envisagées et de création de toutes taxes nouvelles. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Société Calédonickel Le 30 janvier 1933

- 1°- De quoi souffre la métallurgie néocalédonienne ?
- 2°- Quelles mesures sont demandées pour soutenir la métallurgie néo-calédonienne ?

### II – La vie quotidienne de 1919 à 1939

La société kanak connaît entre les deux guerres de profondes modifications. Le pays kanak se transforme avec la création de « réserves ». L'administration a créé des districts, dans certaines régions elle a nommé des chefs à la place de ceux qui existaient déjà.

Aux anciennes cultures se sont ajoutées le manioc, le café et les arbres fruitiers. Les Kanak ont été entièrement christianisés par les missionnaires protestants et catholiques. Ces derniers ont réalisé un important travail d'alphabétisation. Après 1927, la croissance démographique reprend.

Malgré tous ces bouleversements, l'essentiel des traditions s'est maintenu.

Pour les colons, la vie en brousse est difficile. Les revenus des familles sont faibles et les conditions de vie, extrêmement rudimentaires.

Les communications sont difficiles, l'isolement est grand. On voyage peu et les nouvelles sont rares. Un quotidien (La France Australe) et un bihebdomadaire (Le Bulletin du Commerce) constituent la seule source d'information écrite locale.

Très tôt, Européens et Mélanésiens échangent leurs connaissances et s'entraident. Les métissages sont nombreux.

## Document 1 – La nouvelle politique indigène (NPI) en 1929

#### Action économique

- · Encourager les cultures vivrières
- Développer les cultures d'exportation (café, coprah...)
- Exploiter le bois des forêts et contrôler l'exploitation du santal
- Encourager la pêche aux trocas et aux « bêches de mer »
- Encourager l'élevage de chèvres, de porcs et de volailles

#### **Action éducative**

- Création de maternités et de dispensaires dotés d'infirmiers indigènes
- Obligation du port du vêtement européen
- Incitation à la propreté corporelle et à l'hygiène de la case
- Assainissement des tribus par la reconstruction des cases, leur regroupement et l'aménagement du hameau
- Action contre l'alcoolisme et regroupement des lépreux
- Construction d'écoles et obligation scolaire pour tout enfant résidant à moins de 4 km d'une école

#### **Action sociale**

- Encouragement à perpétrer les traditions (reconstruction des cases de chef, de cases de réunions, danses)
- Incitation au mariage (opposition à l'engagement des femmes et interdiction des mariages avec les Japonais), respect des règles du mariage coutumier
- · Respect des règles du foncier
- Respect de l'organisation politique des chefferies
- Mesures d'allègement du régime de l'indigénat
- Réorganisation et institution de l'état civil indigène (1934-1935)
- · Limitation de la durée des fêtes coutumières
- · Chasse aux « sorciers »
- Établissement des dossiers de pension des anciens tirailleurs
- Recrutement accru de Kanak dans la fonction publique
- Quels sont buts des différentes mesures économiques, éducatives et sociales en faveur des Kanak mises en place dans les années 1930 ?

## Document 2 – Les Kanak : centre d'intérêt de l'exposition coloniale de Paris, en 1931

« On n'avait jamais vu de Canaques à Paris, on n'avait jamais vu non plus de crocodiles de toutes tailles réunis dans cet endroit (le jardin d'acclimatation du parc de Vincennes).

Les gens payaient pour entrer au jardin, puis devaient verser un complément pour voir les « cannibales » ou les crocodiles

Les organisateurs justifiaient leur proximité par souci de recréer le décor naturel et habituel de la troupe ».

Extrait d'un article du *Bulletin du Commerce*, Nouméa, 17 juin 1931

- Où les Kanak sont-ils exposés lors de l'Exposition coloniale de 1931 ? À quoi sont-ils comparés ?

### III – Une importante immigration asiatique

À la fin du XIXe siècle, le besoin de main-d'œuvre explique l'arrivée des Asiatiques en Nouvelle-Calédonie.

Les premiers immigrants asiatiques sont les Japonais qui arrivent en 1892 pour les besoins de la SLN. À l'issue de leur contrat, certains décident de s'installer en Nouvelle-Calédonie. Avec l'entrée en guerre du Japon en 1941, ils seront victimes d'une expulsion massive.

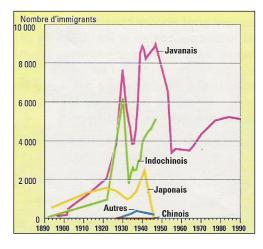
L'immigration sous contrat se poursuit avec l'arrivée des premiers Indonésiens en 1896, puis des Indochinois. Si les Indonésiens sont surtout employés dans l'agriculture et la domesticité, en revanche, les Indochinois étaient essentiellement engagés dans les mines.

Les convois amenant de la main-d'œuvre se succèdent jusqu'en 1939. À l'issue de leur contrat, de nombreux immigrants renoncent au rapatriement et choisissent de s'enraciner en Nouvelle-Calédonie. En 1945, le gouverneur Tallec, accorde la résidence, à tous les immigrants entrés par contrat de travail. Leurs descendants obtiennent la nationalité française et s'intègrent à la société calédonienne.

### Document 1 - Extrait d'un contrat de travail, 1920

- Art.2 ... La journée de travail sera de 9 heures.
- Art. 3 ... L'employeur contractant payera un salaire minimum à la fin de chaque mois de ... pour les hommes et de ... pour les femmes...
- Art. 5 Les congés seront de un jour par semaine et de 3 jours à l'occasion du nouvel an javanais.
- Art. 6 ... L'employeur contractant procurera aux ouvriers et à leur famille pendant toute la durée de leur engagement à titre gratuit le logement, les vêtements, la nourriture, les soins médicaux, l'eau potable et l'eau de bain.
- Art.6 bis L'employeur versera tous les mois pendant la durée du contrat au profit de chaque travailleur une somme de ... dans une caisse d'épargne dont le montant total sera remis au moment du rapatriement.
- Art. 10 Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans.
- Art. 12 L'ouvrier contractant admis en Nouvelle-Calédonie pour s'y établir avec sa famille renonce au droit au rapatriement gratuit.
- 1°- Quelles sont les obligations de l'employeur?
- 2°- Quelle était la durée du contrat ?

### Document 2 – L'évolution de l'immigration asiatique



- 1°- Quelles sont les années de forte immigration?
- 2°- Quel groupe de travailleurs est le plus important en nombre ? Dans quelle activité sont-ils essentiellement engagés ?